

Intervention de la CGT sur l'Avis

"Quelles contributions les Technologies de l'Information et de la Communication pourraient-elles apporter à l'optimisation des déplacements en développant l'attractivité des territoires dans une logique de développement durable ? »

par Philippe CORDAT au nom de Dominique RAPHEL

Monsieur le Président,
Chers collègues,

J'interviendrai au nom de Dominique RAPHEL qui est retenu aujourd'hui, du fait des actions sur les retraites.

L'avis souligne l'intérêt d'un rapport qui s'inscrit dans la continuité de la démarche exercée depuis 2000 par le CESER. Il s'agit du quatrième rapport sur les technologies de l'information et de la communication.

Nous partageons une bonne part des remarques formulées par le rapporteur, notamment la vision positive de l'apport des TIC dans le fonctionnement sociétal et comme outil d'aménagement du territoire. Toutefois, cette perception ambitieuse et progressiste ne doit pas laisser place à un abandon des politiques de l'emploi qui lui sont liées : gestion prévisionnelle des compétences, reconversions, accompagnement des salariés et des citoyens dans l'utilisation de ces techniques. Bien au contraire.

Avec le développement des TIC doit être également souligné le risque d'atteinte aux libertés publiques dans le fichage et le suivi des déplacements de tous les citoyens dès lors que ne se met pas en place une autorité indépendante de contrôle dotée de pouvoirs d'ester en justice pour faire respecter les droits sociaux et humains. Une politique régionale ne peut s'en extraire.

Puis, nous souhaitons compléter la réflexion. Des aspects soulignés par l'avis suscitent, nous semble-t-il, des questionnements complémentaires. La partie relative à l'outil et aux fondements sociétaux aborde des enjeux importants pour les habitants de la région (pour les salariés comme pour les citoyens). La réflexion pourrait être étouffée.

Pour la CGT, l'enjeu principal de ce rapport est de chercher à rendre socialement compatible la mise en oeuvre des TIC dans les différents domaines abordés.

Les préconisations du rapport sont bâties autour de fiches qui couvrent deux dimensions : les déplacements évitables et leur optimisation.

Les déplacements évitables ou limitables concernent des aspects de la vie privée :

les achats, les services publics, la santé (télémédecine : consultation, expertise), téléassistance (personnes âgées), l'éducation-formation ou des aspects présents dans la vie sociale avec la perspective du télétravail.

Le rapport pose à juste titre la question de l'utilisation des TIC comme levier d'aménagement du territoire pour réduire les déplacements. Mais comment faire vivre le débat démocratique pour éviter qu'il oppose centralisation et déplacement d'un côté, à décentralisation et moindre qualité de l'autre ? Quels moyens seront mis en jeu dans ce débat ?

Ces questions nous renvoient aux politiques publiques. Par exemple, le besoin de se déplacer (notamment en voiture) est présenté comme une liberté essentielle et vécu comme tel. Il nous semble qu'il manque une dimension nouvelle qui est celle de la réduction du nombre d'espaces décentralisés de service public : santé (réduction des hôpitaux), énergie, Poste, fisc, CAF, sécurité sociale, etc. Ces suppressions d'équipements ou d'antennes résultent d'une volonté politique. Les priorités budgétaires tournées vers d'autres secteurs se font au détriment du développement des services publics. Ces suppressions engendrent soit un accroissement des distances

parcourues lors de déplacements qui ne sont pas librement choisis, soit une adaptation aux nouvelles technologies mais difficile ou impossible à vivre pour certaines populations, notamment les moins formées.

Le rapport souligne également les problèmes rencontrés dans les zones rurales du fait de l'absence ou des moindres propositions des différents opérateurs, ces derniers considérant ces zones comme non rentables. Si nous nous en référons uniquement à l'aspect technologique, il existe donc une grande inégalité d'accès. Si nous considérons la fracture numérique, cette inégalité s'accroît. Elle est liée aux conditions sociales d'accès et aux moyens financiers nécessaires. Sur ce point, la perspective d'un service public d'accompagnement aux TIC des populations en incapacité ou trop en difficulté pour les utiliser est à étudier.

En outre, nous regrettons, indépendamment du télétravail, l'absence d'approche des enjeux en matière de déplacements internes nécessaires au fonctionnement des entreprises. Cela suppose de développer les équipements des entreprises et des lieux publics.

Nous pourrions éviter des déplacements (les réunions de travail). Il est dommage que l'étude ne quantifie pas ces déplacements.

La description très positive du télétravail, idéal pour une vie familiale épanouie, nous pose question (page 64). Il nous paraît indispensable

de pointer des inconvénients liés à la pression et à la productivité du fait de l'évolution du management des entreprises vers un management par objectifs. Cette pression ne manque pas d'avoir des effets négatifs sur la santé des salariés qui travaillent, de surcroît, dans un contexte d'isolement.

Les retours d'expérience en matière de télétravail renvoient la plupart du temps à une réalité d'alternance dans la semaine, entre jours de télétravail et jours travaillés en entreprise. Les femmes ne risquent-elles pas d'être les premières victimes d'une nouvelle façon de travailler, sans garanties collectives de conditions de travail correctes ?

D'une manière générale, le développement des TIC dans les entreprises doit s'accompagner d'une vigilance quant aux conséquences sur l'organisation du travail, la santé des salarié(es), l'accompagnement des personnes et leur reconversion lorsque leur emploi est supprimé.

En matière de service public, le rapport souligne enfin le besoin d'imposer des obligations aux opérateurs. Les zones rurales jugées non rentables ne doivent plus rester en marge des évolutions technologiques.

Suite à l'expression de ces compléments non exhaustifs dans un contexte en évolution constante, la délégation CGT votera pour le projet.

Quelles contributions Quelles contributions Quelles contributions